

DECISION

OBJET : Mission d'étude du zéro artificialisation nette (ZAN) - Lot 1: Analyse du foncier, des sols et des dynamiques associées - Lot 2: Bilans BIMBY et OPAH et perspectives - Attribution et signature de deux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2122-3 3°, relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur la signature de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est inférieur ou égal 89 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu l'arrêté du président du 7 octobre 2022, devenu exécutoire le 11 octobre 2022, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul Luard, conseiller communautaire délégué, Considérant l'appel à projet « objectif ZAN » pour lequel la CUCM est lauréate et pour lequel elle avait répondu accompagné par le CEREMA et le bureau d'études Villes, Considérant la consultation lancée sans publicité ni mise en concurrence pour une mission d'étude du zéro artificialisation nette (ZAN) qui conduit à retenir la proposition :

- Du Cerema pour le Lot 1: Analyse du foncier, des sols et des dynamiques associées
- De Villes Vivantes pour le lot 2 : Bilans BIMBY et OPAH et perspectives

jugées économiquement avantageuses

DECIDE ce qui suit :

- De conclure deux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence avec
 - Le Cerema sis 46 rue Saint-Théobald – CS 40128 – 38081 L'Isle d'Abeau Cedex pour une mission d'étude du zéro artificialisation nette (ZAN) – Lot 1: Analyse du foncier, des sols et des dynamiques associées, pour un montant de 39 270€ HT soit 47 124€ TTC ;
 - Villes Vivantes sis 117 rue François de Sourdis – 33000 Bordeaux pour une mission d'étude du zéro artificialisation nette (ZAN) – Lot 2: Bilans BIMBY et OPAH et perspectives, pour un montant de 19 900€ HT soit 23 880€ TTC

-D'autoriser Monsieur le conseiller communautaire délégué à signer les marchés à intervenir ;

-De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;

-La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 20 février 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 février 2023
et publié, affiché ou notifié le 21 février 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

